

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière

Par voie de visioconférence

02 Septembre 2024

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :

Madame Christine AUBERE, Ghislaine YESLI KERRAD
Messieurs Philippe COUCHOUX, Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU, Toufik MOUKRIM,
Simon VEISSIERE, Daniel VIARD, Daniel VOISIN

Membres de droit présents :

Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président District de Seine-et-Marne), Brice PARINET LE TELLIER (Président du District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Ahmed HADEF (Président du District de SEINE-SAINT-DENIS), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE), Claude DELFORGE (Président du District du VAL-D'OISE)

Assistent :

Monsieur Didier KLINKAMMER,
Mesdames Sophie GERMAIN (Directrice Générale), Florence DUC (Directrice Générale Adjointe)
Messieurs Hugues DEFREL (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absents :

Mesdames Joëlle MONLOUIS (excusée), Marie-Christine TERRONI (excusée)
Messieurs Ahmed BOUAJAJ (excusé), Christian PORNIN (excusé), Rosan ROYAN (excusé)

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DU 06 JUILLET 2024 ET DU 18 JUILLET 2024

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance des procès-verbaux transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité les procès-verbaux de ses réunions du 06 juillet 2024 et du 18 juillet 2024.

LE CALENDRIER SPORTIF GENERAL DU CRITERIUM REGIONAL U16 FUTSAL 2024-2025

Le Comité,

Après avoir rappelé que lors de sa réunion plénière du 25 mars 2024, il a décidé de la création d'un Critérium Régional U16 Futsal à compter de la saison 2024-2025, cette nouvelle épreuve étant organisée en deux phases : une première phase de brassage avec des groupes géographiques et une deuxième phase avec des groupes de niveau,

Après avoir pris connaissance dans le détail du projet de Calendrier Sportif Général 2024-2025 pour le Critérium Régional U16 Futsal,

L'entérine à l'unanimité.

Il est par ailleurs précisé qu'à date, 58 équipes sont inscrites dans ce Critérium, ce dont se réjouit le Comité.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET LE SECRETARIAT GENERAL

* Coupes Nationales 2024-2025 : nombre de clubs de la Ligue qualifiés à l'issue de la phase préliminaire régionale

Le Comité prend connaissance de la décision de la F.F.F. quant au nombre de clubs de la Ligue qualifiés à l'issue de la phase préliminaire régionale dans les Coupes Nationales suivantes :

	<u>2024-2025</u>	<u>2023-2024</u>
Coupe de France Féminine	7	8
Coupe GAMBARDELLA	9	9
Coupe Nationale Futsal	6	7

Il relève par ailleurs que, pour la saison 2024-2025, un club issu du « Bassin Antillo-Guyanais » participera au 1^{er} tour fédéral de la Coupe de France Féminine.

Enfin, alors même que le critère du nombre total d'équipes engagées dans une Coupe Nationale permet de déterminer le nombre d'équipes qualifiées à l'issue de l'épreuve éliminatoire, le Comité s'étonne que la Ligue, bien qu'ayant 2,5 fois plus d'équipes engagées en Coupe Nationale Futsal que la Ligue des HAUTS-DE-FRANCE (celle-ci ayant le 2^{ème} plus grand nombre d'engagements), compte le même nombre de clubs qualifiés à l'issue de la phase préliminaire que cette dernière Ligue.

* Phases d'accèsion aux Championnats Nationaux à l'issue de la saison 2024-2025 : les adversaires des clubs franciliens

Le Comité est informé des rencontres des phases d'accèsion aux Championnats Nationaux pour nos clubs franciliens comme suit :

. Phase d'accèsion à la D3 Féminine : notre Ligue est classée 5^{ème} au classement des Ligues Régionales, de sorte que le représentant francilien affrontera le représentant de la Ligue des HAUTS-DE-FRANCE (Ligue classée 8^{ème}).

. Phase d'accèsion au CN U19 F : notre Ligue est classée 2^{ème} au classement des Ligues Régionales, de sorte que le représentant francilien affrontera le représentant de la Ligue du GRAND EST (Ligue classée 11^{ème}).

. Phase d'accèsion à la D2 Futsal : notre Ligue est classée 5^{ème} au classement des Ligues Régionales, de sorte que le représentant francilien affrontera le représentant de la Ligue de MEDITERRANEE (Ligue classée 8^{ème}).

* Accession supplémentaire au Championnat National U17 à l'issue de la saison 2024-2025

Le Comité est informé que notre Ligue, première au classement des Ligues régionales tel que prévu dans le Règlement de l'épreuve, bénéficiera d'une deuxième accession au Championnat National U17 à l'issue de la saison 2024-2025.

* Assemblée Générale de la Ligue du 05 octobre 2024

- Réunion des Clubs à statut amateur participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres Masculins et Féminins

La réunion statutaire des Clubs Nationaux s'est déroulée le mercredi 28 août dernier ; 19 clubs (sur 20) étaient présents ou représentés lors de cette réunion au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du représentant des Clubs Nationaux qui fera partie de la délégation de la Ligue aux Assemblées Fédérales pour la mandature 2024-2028.

En amont de cette réunion, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales avait validé les 3 candidatures reçues dans le cadre de l'élection :

- . M. Frédéric PEREIRA, Président de PARIS 13 ATLETICO
- . M. Michaël BERTANSETTI, Président de l'ESA LINAS MONTLHERY
- . M. Mahamadou NIAKATE, Président du FC 93 BOBIGNY BG

Ont été élus :

- . En qualité de délégué titulaire : M. Frédéric PEREIRA avec 8 voix
 - . En qualité de délégué suppléant : M. Michaël BERTANSETTI avec 7 voix
- M. Mahamadou NIAKATE ayant recueilli 4 voix.

- Présence d'un collaborateur du District

Comme les saisons précédentes, il est demandé la présence d'un collaborateur de District à l'Assemblée Générale de la Ligue afin de participer aux opérations d'émargement.

* Subvention de la Ligue accordée à un District pour l'emploi d'un CTD DAP

En préambule, le Président rappelle que l'Assemblée Fédérale du 16 décembre 2017 a décidé d'augmenter de 1 € la part FFF sur l'ensemble des licences, le produit ainsi généré devant servir à financer les aides octroyées aux Ligues Régionales pour l'emploi de leur Equipe Technique Régionale.

Dans ce cadre-là, après une étude de la DTN sur tout le territoire portant sur le nombre de Cadres Techniques dans les Ligues, le nombre de postes subventionnables par Ligue a été harmonisé. Notre Ligue se trouvant par suite bénéficiaire de postes subventionnables supplémentaires.

A l'époque, 4 des 7 Districts de notre territoire comptaient plus de 40 000 licenciés et pouvaient ainsi prétendre à l'aide fédérale « directe » pour deux postes de CTD DAP.

Bénéficiant donc de postes aidés supplémentaires, et afin d'aider les Districts n'ayant pas la possibilité d'être subventionnés pour deux postes de CT DAP (ceux ayant moins de 40 000 licenciés), la Ligue avait fait le choix d'utiliser deux des postes que lui accordait la FFF pour en faire bénéficier deux Districts, à savoir le District de l'ESSONNE et le District du VAL-D'OISE.

Le District du VAL-D'OISE enregistrant depuis deux saisons consécutives plus de 40 000 licenciés et pouvant donc prétendre à une subvention fédérale pour son deuxième CTD DAP directement auprès de la F.F.F., le Président propose que l'aide que la Ligue avait jusque-là octroyée à ce dernier District soit versée au District des HAUTS-DE-SEINE qui enregistre moins de 40 000 licenciés, ce que le Comité approuve.

Après avoir entendu M. Claude DELFORGE, le Président précise qu'il va examiner la question de la date d'application.

* Mairie de Paris : suppression de créneaux d'occupation de terrains

Le Président informe le Comité de la demande de rendez-vous qui va être formulée auprès de la Mairie de Paris par suite de la décision de cette dernière de retirer des créneaux

d'occupation de ses terrains (Maryse HILZ et Parc Interdépartemental des Sports de Bobigny) dont bénéficiait la Ligue – dans le cadre d'une concession - pour les clubs de Football Loisir. Cette décision prise de manière brutale et sans aucune explication préalable étant susceptible de conduire à la cessation d'activité de clubs de Football Loisir.

* Le point sur les licences

Au 30.08.2024, la Ligue compte 109 026 licenciés contre 104 336 licenciés la saison dernière à la même période (+ 4,5%).

S'il ne sera tiré aucun enseignement à ce stade, il est néanmoins souligné que, s'agissant du Football d'Animation dont l'effectif est en hausse de date à date (31 232 licenciés au 30.08.2024 contre 28 813 la saison dernière à la même période), 78,5% des licences enregistrées sont des renouvellements.

Il est par ailleurs observé que le taux de demandes de licences formulées par la voie de la dématérialisation est de 74,7% contre 53,2% la saison dernière, ce dont se réjouit le Comité, ce mode de saisie des demandes de licences permettant de fluidifier la délivrance des licences.

* Mouvements dans les clubs

- Demandes d'affiliation pour la saison 2024-2025

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Clubs Libres

- . DRAGONS UKRAINE 2018 FC (94)
- . ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE (95)
- . FOOTBALL CLUB BONDY (93)
- . USJTO UKRAINE (94)

Club Féminin

- . VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ (95)

Clubs Futsal

- . AMBITION ET DETERMINATION NOUVELLES (78)
- . ASSOCIATION FUTSAL CHAMPBENOIST (77)
- . FUTSAL MRT (77)
- . REDS MENNECY FUTSAL (91)

Club Loisir

- . SUPPORTERS FRANCILIENS DE MALHERBE (Supporters SM Caen) (92)

Sous réserve de réception de l'attestation sur l'honneur conforme.

- Demandes de changement de titre

Le Comité entérine le changement de nom des clubs suivants :

Clubs Libres

- . 561 073 – GENERATION TAKTIK SPORTS devient GENERATIONS SPORTS CLUB (94)
- . 500 777 – FERTE SOUS JOUARRE A.S.M. devient ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE FERTOISE FOOTBALL (77)

- Demandes de reprise d'activité pour 2024-2025

Le Comité,

Vu les dispositions de l'article 41.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Autorise la reprise d'activité des clubs suivants :

Clubs Futsal

- . 563 885 – SEVRAN FUTSAL UNITED (93)
- . 564 044 – PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL (95)

- Demandes d'inactivité partielle

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par les clubs suivants,

Prononce leur inactivité dans les catégories mentionnées ci-dessous :

Clubs Libres

- . 560 384 – LIONS FC MAGNANVILLE (78) - *Catégories Seniors, U19/U18, U17/U16, U15/U14, U13/U12 et Football d'Animation*
- . 519 616 – MARLY LA VILLE E.S. (95) - *Catégorie Féminines Seniors*
- . 526 859 – JUZIERS F.C. (78) - *Catégories U17, U16, U15 et U14*
- . 590 521 – VARENNES FC (77) - *Catégorie Féminines Seniors*
- . 511 880 – VILLE D'AVRAY US (92) - *Catégories Féminines U18F, U17F, U16F, U15F et U14F*

- Demandes d'inactivité totale pour 2024-2025

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par les clubs suivants,

Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1^{ère} saison) :

Clubs Libres

- . 545 568 – PORTUGAL NOUVEAU A.C. POP. (92)
- . 564 217 – CLASSICO VERTS # ORANGES (75)
- . 561 185 – ASSOCIATION SPORTS HORIZON AVENTURE (91)
- . 549 005 – LES MELDIX A. (77)

Club Entreprise

- . 609 241 – ADM. FINANCIERES DE PARIS (92)

Club Loisir

- . 864 494 – LES JOGGA DE COLOMBES (92)

- Cessation définitive d'activités pour 2024-2025

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité des clubs suivants :

Club Libre

- . 582 120 – UNION SPORTIVE DU PETIT MORIN (77)

Club Futsal

- . 560972 – CULTURE SPORT JOCASSIENS (95)

Groupement

- . 560 815 – CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 (94)

- Demande de changement de District

- . 845 236 – LANCIERS FC (93)

Le Comité,

Pris connaissance de la correspondance de LANCIERS FC par laquelle ledit club demande son rattachement au District PARISIEN à compter de la saison 2024-2025,

Vu les dispositions de l'article 22 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les dispositions des articles 6 et 9.1 des Statuts du District PARISIEN,

Vu l'adresse du nouveau siège social et le lieu d'exercice de l'activité sportive effective du club,

Vu l'avis favorable du District de la SEINE-SAINT-DENIS quant au rattachement du club au District PARISIEN,

Autorise le rattachement de LANCIERS FC au District PARISIEN à compter du 1^{er} juillet 2024.

- Demande de changement de Type

Le Comité entérine le changement de type du club suivant :

551 290 – ARENA A.S. (93)

Affilié sous le statut de « club Libre », ce club devient « club de Football Loisir ».

- Demandes d'Entente

. Demande d'entente formulée par les clubs de l'ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE (764 557), SAVIGNY LE TEMPLE FC (531 090), NANDY FC (540 372) et CESSON VERT ST DENIS ENT. S. (520 102) dans les catégories U18 F et U15 F.

Le Comité,

Pris connaissance de la demande de création d'une entente, formulée par les clubs susvisés, pour la constitution d'une équipe U18 F à 11 et d'une équipe U15 F à 11,

Autorise la création de cette entente pour la saison 2024-2025, étant observé que le club support de cette entente est le club de l'ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE,

Et invite les clubs concernés à prendre connaissance des dispositions réglementaires régissant l'équipe en entente (article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. et article 11.7 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.).

. Demande d'entente formulée par les clubs du SC GRETZ TOURNAN SC (514 814) et du FC OZOIR 77 (551 942) dans la catégorie U15 F.

Le Comité,

Pris connaissance de la demande de création d'une entente, formulée par les clubs susvisés, pour la constitution d'une équipe U15 F à 11,

Autorise la création de cette entente pour la saison 2024-2025, étant observé que le club support de cette entente est le club du SC GRETZ TOURNAN,

Et invite les clubs concernés à prendre connaissance des dispositions réglementaires régissant l'équipe en entente (article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. et article 11.7 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.).

QUESTIONS DIVERSES

S. VEISSIERE

. Retour sur la réunion des clubs et arbitres des Championnats Seniors et U18 de R1 du 30 août 2024, et la remise des dotations aux arbitres.

H. DEFREL

. Retour sur les stages de début de saison des arbitres de Ligue et observateurs en arbitrage.

. Validation des dossiers médicaux des arbitres à l'approche de la reprise des compétitions régionales et départementales.

J. SANDJAK

. Revient sur la réunion des clubs et arbitres des Championnats Seniors et U18 de R1 relative au Dispositif Global de Prévention, et expose les questions remontées par certains clubs (dont l'ouverture du Dispositif à tous les Championnats, et la désignation de délégués sur toutes les rencontres de compétitions).

Le Président
Jamel SANDJAK